



Fiche de Données de Sécurité

DÉGRAISSEUR ND-501

1. Identification

Nom du produit	Dégraisseur ND-501
Code du produit	ND_501
Autres moyens d'identification	DÉGRAISSEUR
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Dégraisseur tout usage. Pas recommandé pour toute autre utilisation autre que celle sur l'étiquette ou dans la fiche technique du produit.
Fabricant	PRODUITS ADD-LUB 1013 DES TILLEULS MARIEVILLE, Québec Canada J3M 1S4 Tél. (450) 460-0568 Téléc.(450) 708-0636 courriel addlub@hotmail.com http://add-lub.com
Numéro de téléphone en cas d'urgence	Centre antipoison du Québec : 1-800-463-5060 (sans frais au QC) Centre Anti-Poison de l'Ontario et du Manitoba : 1-800-268-9017 ou 419-813-5900 BC Drug and Poison Information Centre : 1-800-567-8911 (sans frais en CB) ou contacter directement le Centre Antipoison de la province ou du territoire où vous habitez. Canutec : 613-996-6666 ou *666 sur un téléphone portable (pour le transport)

2. Identification des dangers

Résumé	Liquide corrosif. Peut causer des brûlures. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards ou aérosols. Ne pas ingérer. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition cette FDS ou l'étiquette. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
--------	--

SIMDUT 2015/SGH/OSHA HCS 2012



Corrosion/irritation cutanée (Catégories 1)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 1)
Sensibilisation cutanée (Catégories 1)
Cancérogénicité (Catégories 2)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique (Catégorie 3)

DANGER

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges
H351 : Susceptible de provoquer le cancer
P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260 : Ne pas respirer les vapeurs et les aérosols.
P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.

P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P403+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 : Garder sous clef.

P501 : Éliminer le contenu et le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Alcools C12-C15 éthoxylés	68131-39-5	3 - 7 %
Butoxy-2 éthanol	111-76-2	3 - 7 %
Tripolyphosphate de sodium	7758-29-4	1 - 5 %
Métasilicate de sodium	6834-92-0	1 - 5 %
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	1 - 5 %
Alcool isopropylique	67-63-0	1 - 5 %
Éther mono(p-nonylphényl) de polyéthylène glycol ramifié	127087-87-0	0.5 - 1.5 %
Amides de coco, N,N-bis(hydroxyéthyle)	68603-42-9	0.1 - 1 %
Diéthanolamine	111-42-2	0.1 - 1 %
Oléate de diéthanolamine	13961-86-9	0.1 - 1 %
Note: La plage de concentrations réelle des ingrédients est retenue en tant que secret industriel par le fabricant.		

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie oculaire	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Rincer à grande eau pendant au moins 20 minutes. Soulever les paupières pour rincer correctement. Consulter un médecin immédiatement. Faire évaluer l'étendue des dommages par un ophtalmologiste.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner 1 à 2 verres d'eau. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Autre	Aucune information disponible.
Symptômes	Peut causer une sévère irritation ou des dommages aux yeux. Peut causer une irritation et des brûlures à la

	peau. Peut provoquer des maux de tête, de la somnolence ou des vertiges. Peut causer une réaction allergique de la peau.
Note au médecin	Traiter selon l'état de la personne et les conditions d'exposition. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Utiliser un agent extincteur approprié pour les feux environnants.
Dangers spécifiques du produit	Aucun danger répertorié.
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher les contenants endommagés ou la substance déversée. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Éviter que le produit pénètre dans les égouts et le rejet dans l'environnement. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Bien aérer l'endroit. Arrêter la fuite si cela est possible de le faire sans risques. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) et mettre dans un contenant de récupération approprié. Terminer le nettoyage en rinçant à l'eau la surface contaminée. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards ou aérosols. Porter un appareil de protection des yeux, des gants, une protection respiratoire et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Après usage, se laver les mains avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Conserver le contenant proprement étiqueté bien fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Entreposer à l'écart des bases et de toute substance incompatible (voir partie 10). Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur. Tenir à l'abri du gel.
Température de stockage	15 à 40 °C (59 à 104 °F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé		Butoxy-2 éthanol : 700 ppm. Alcool isopropylique : 2000 ppm.			
Butoxy-2 éthanol	VEMP (8h)		20 ppm		ACGIH , BC, ON
			20 ppm	97 mg/m³	RSST
Alcool isopropylique	VECD		400 ppm		ACGIH , BC, ON
			500 ppm	1230 mg/m³	RSST
	VEMP (8h)		200 ppm		ACGIH , BC, ON
			400 ppm	983 mg/m³	RSST
Tripolyphosphate de sodium	VEMP (8h)	Poussière respirable		5 mg/m³	OSHA
		Poussière totale		15 mg/m³	OSHA
Hydroxyde de potassium	Plafond			2 mg/m³	ACGIH , BC, ON, RSST
Métasilicate de sodium	VEMP (8h)	Poussière respirable		5 mg/m³	OSHA
		Poussière totale		15 mg/m³	OSHA
Diéthanolamine	VEMP (8h)			1 mg/m³	ACGIH , ON
				2 mg/m³	BC
			3 ppm	13 mg/m³	RSST (Pc)
Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.				
Mesures de protection individuelle					
Yeux	Porter des lunettes anti-éclaboussures. S'il y a risque de contact avec les yeux ou le visage, porter un écran facial.				
Mains	Porter en permanence des gants étanches et résistants à ce produit chimique lors de la manipulation. Porter des gants de nitrile ou de néoprène. Avant utilisation, l'usager devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les sécher.				
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements imperméables aux produits chimiques. Porter un tablier ou une combinaison de protection.				
Voies respiratoires	Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit restreint ou fermé et pour un facteur de protection (FPC) maximum de 10 fois la limite d'exposition, portez un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100. Pour un FPC maximum de 100 fois la limite d'exposition, portez un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100.				
Pieds	Porter des bottes de caoutchouc au besoin.				
 TablierLunettes anti-éclaboussuresGants de nitrile					

9. Propriétés physiques et chimiques			
État physique	Liquide	Inflammabilité	Ininflammable
Couleur	Mauve	Limite d'inflammabilité	N.Dis.
Odeur	Odeur de citron	Point d'éclair	>93 °C (199.4 °F)
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	N.Dis.
pH	12.5	Sensibilité aux charges électrostatiques	N.Dis.
Point de fusion	N.Dis.	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	Non
Point de congélation	N.Dis.	Densité de vapeur	N.Dis. (Air = 1)
Point d'ébullition	100 °C (212 °F)	Densité relative	0.95 à 1.1 kg/L (Eau = 1)
Solubilité	Complètement soluble dans l'eau.	Coefficient de partage n-octanol/eau	N.Dis.
Taux d'évaporation	N.Dis.	Température de décomposition	N.Dis.
Tension de vapeur	N.Dis.	Viscosité	N.Dis.
% de volatilité	N.Dis.	Masse moléculaire	S.O.
N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi			

10. Stabilité et réactivité	
Réactivité	Peut réagir violemment avec les acides.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter le contact avec les substances incompatibles.
Matériaux incompatibles	Les acides forts (comme l'acide chlorhydrique, l'acide sulfurique, l'acide phosphorique).
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Données toxicologiques			
Mesures numériques de la toxicité	Alcools C12-C15 éthoxylés	Ingestion	>2000 mg/kg Rat DL50
		Peau	>2000 mg/kg Lapin DL50
	Butoxy-2 éthanol	Ingestion	1414 mg/kg Cochon d'inde DL50
			560 mg/kg Rat DL50
		Inhalation	2.21 mg/l/4h Rat CL50
		Peau	>2000 mg/kg Rat DL50
			>2000 mg/kg Cochon d'inde DL50
			400 mg/kg Lapin DL50
	Alcool isopropylique	Ingestion	5045 mg/kg Rat DL50

		3600 mg/kg	Souris	DL50
		Inhalation 66.1 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau 6280 mg/kg	Rat	DL50
	Hydroxyde de potassium	Ingestion 273 mg/kg	Rat	DL50
		365 mg/kg	Rat	DL50
	Métasilicate de sodium	Ingestion 1280 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation >2.06 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau >5000 mg/kg	Rat	DL50
	Tripolyphosphate de sodium	Ingestion 3120 mg/kg	Rat	DL50
		Peau >4640 mg/kg	Lapin	DL50
	Éther mono(p-nonylphényl) de polyéthylène glycol ramifié	Ingestion >2000 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation 1.15 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau 2573 mg/kg	Lapin	DL50
	Amides de coco, N,N-bis(hydroxyéthyle)	Ingestion 12200 mg/kg	Rat	DL50
		Peau >2000 mg/kg	Lapin	DL50
	Diéthanolamine	Ingestion 710 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation >1.7 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau 8220 mg/kg	Lapin	DL50
	Oléate de diéthanolamine	Ingestion >2000 mg/kg	Rat	DL50
		Peau >2000 mg/kg	Rat	DL50
Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation, ingestion.			
Effets retardés, immédiats et chroniques	Voie oculaire	Peut causer des brûlures et des dommages aux yeux. Le produit est considéré comme corrosif basé sur le pH (>11.5) de la solution.		
	Voie cutanée	Peut causer une irritation et des brûlures à la peau. Le produit est considéré comme corrosif basé sur le pH (>11.5) de la solution.		
	Voie respiratoire	L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition.		
	Voie orale	Peut causer une irritation gastro-intestinale et des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.		
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut causer une réaction allergique de la peau. Plusieurs études avec des travailleurs exposés à des huiles de coupe contenant de la diéthanolamine (CAS no 111-42-2) ont démontrées que ce produit peut causer de la sensibilisation cutanée, même si la diéthanolamine n'est pas un sensibilisant de la peau selon les études sur les animaux. Le risque de sensibilisation respiratoire par ce produit semble très faible.		
	Classification CIRC / NTP	Nom chimique	CIRC NTP	
		Amides de coco, N,N-bis(hydroxyéthyle)	2B	-
		Diéthanolamine	2B	-
		CIRC : 1- Cancérogène; 2A- Probablement cancérogène; 2B- Peut-être cancérogène. NTP : K- Reconnu comme étant cancérogène; R- Raisonnablement soupçonné comme étant cancérogène.		
	Cancérogénicité	Contient une substance qui peut provoquer le cancer d'après des données sur les animaux. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC, 2012) considère que la diéthanolamine d'huile de noix de coco condensée (CAS no. 68603-42-9) est peut-être cancérogène pour l'homme. Cependant, selon le US NTP (2001), il n'y a pas de preuve de la cancérogénicité de la diéthanolamine d'huile de noix de coco condensée (CAS no 68603-42-9) dans les études expérimentales avec les animaux. L'effet cancérogène a été associé à la concentration de la diéthanolamine libre (CAS no 111-42-2) présente comme contaminant dans le condensat (NTP TR 479, NIH Publication No. 01-3969).		
	Mutagène	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.		
	Toxicité sur la reproduction	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets sur la reproduction. Le système nerveux central.		

	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Toxicité spécifique Aucun organe cible n'a été répertorié. pour certains organes cibles - exposition répétée
Effets d'interaction	Aucune information disponible.
Autres informations	Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) orale et cutanée du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 2000 mg/kg. Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 20 mg/L/4h pour les vapeurs et supérieure à 5 mg/L/4h pour les aérosols et les brouillards. Ces valeurs ne sont pas classifiées selon le SIMDUT 2015 et par OSHA HCS 2012.

12. Données écologiques

Toxicité écologique	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel CL50 1474 mg/L; 96 h (CAS no 111-76-2) Invertébré aquatique - Daphnia magna CE50 1550 mg/L; 48 h (CAS no 111-76-2) Algue verte, Pseudokirchneriella subcapitata CE50 1840 mg/L; 72 h (CAS no 111-76-2) Poisson-zèbre (Danio rerio) CL50 210 mg/L; 96h (CAS no 6834-92-0) Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel CL50 2.3 mg/L; 96 h (CAS no 68131-39-5) Invertébré aquatique - Daphnia magna (static) CE50 0.14 mg/L; 48 h (CAS no 68131-39-5) Algue verte, Pseudokirchneriella subcapitata - statique CE50 0.75 mg/L; 72 h (CAS no 68131-39-5) Poisson-zèbre (Danio rerio) CL50 >1850 mg/L; 24 h (CAS no 7758-29-4) Invertébré aquatique - Daphnia magna (static) CE50 >100 mg/L; 48 h (CAS no 7758-29-4) Poisson - Méné, Pimephales promelas - eau douce CL50 9640 mg/L; 96 h (CAS no 67-63-0) Invertébré aquatique - Crustacés, Daphnie Magna CE50 3644 mg/L; 48 h (CAS no 67-63-0) Poisson - Pimephales Promelas (Vairon à grosse tête) CL50 1.2-9.3 mg/L; 96h (CAS no 127087-87-0) Invertébré aquatique - Daphnia magna (Grande Daphnie) CE50 9.3-21.4 mg/L; 48h (CAS no 127087-87-0)
Persistance	Le produit contient des composants qui peuvent persister dans l'environnement.
Dégradabilité	Le produit est un mélange dont les ingrédients sont facilement biodégradables (>60% en 28 jours). L'expression biodégradabilité, comme tel, ne s'applique pas aux composés inorganiques.
Potentiel de bioaccumulation	Le produit est un mélange dont les ingrédients ont un faible potentiel de bioaccumulation (Log K _{ow} de <3 et/ou FBC <500).
Mobilité dans le sol	Le produit est un mélange dont certains ingrédients s'évaporent très facilement de la surface du sol. De plus, certains ingrédients ont une très grande mobilité dans le sol, alors que d'autres ingrédients ont une mobilité modérée à faible dans le sol.
Autres effets nocifs	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone. La toxicité écologique observée pour ce produit pour l'environnement est considéré être le résultat de la variation du pH.

13. Données sur l'élimination

Contenant 	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Disposer des résidus comme un déchet dangereux. Rincer trois fois (ou équivalent) le contenant vide et recycler si possible partout où il y a un programme de récupération. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
---	---

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN N/A
Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé par le TMD (Canada) et le 49 CFR DOT (USA).
Dangers environnementaux	Ce produit ne contient pas de polluant marin.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Aucune information supplémentaire.
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)	
Classe(s) relative(s) au transport	Non réglementé
Groupe d'emballage	Non réglementé
Guide des mesures d'urgence 2016	
IMO/IMDG - Transport Maritime International	
Classification	Non réglementé
IATA - Association Aérienne internationale de Transport	
Classification	Non réglementé
La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.	

15. Informations sur la réglementation

CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Alcools C12-C15 éthoxylés	68131-39-5		X		
Butoxy-2 éthanol	111-76-2	X	X		X
Tripolyphosphate de sodium	7758-29-4		X		
Métasilicate de sodium	6834-92-0		X		
Hydroxyde de potassium	1310-58-3		X		
Alcool isopropylique	67-63-0	X	X		X
Éther mono(p-nonylphényl) de polyéthylène glycol ramifié	127087-87-0	X	X		X
Amides de coco, N,N-bis(hydroxyéthyle)	68603-42-9		X		
Diéthanolamine	111-42-2		X		X
Oléate de diéthanolamine	13961-86-9		X		

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances
- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances
- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
Alcools C12-C15 éthoxylés	68131-39-5	X								

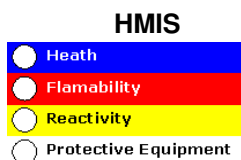
Butoxy-2 éthanol	111-76-2	X								
Tripolyphosphate de sodium	7758-29-4	X	X						X	
Métasilicate de sodium	6834-92-0	X								
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	X	X							
Alcool isopropylique	67-63-0	X		X						
Éther mono(p-nonylphényl) de polyéthylène glycol ramifié	127087-87-0	X								
Amides de coco, N,N-bis(hydroxyéthyle)	68603-42-9	X								
Diéthanolamine	111-42-2	X	X	X		X	X			
Oléate de diéthanolamine	13961-86-9	X								

- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

Proposition 65 de l'État de la Californie

Nom chimique	CAS	Cancer	Toxicité sur la reproduction et le développement
Amides de coco, N,N-bis(hydroxyéthyle)	68603-42-9	X	
Diéthanolamine	111-42-2	X	

Autres réglementations



16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)	PRODUITS ADDLUB LTEE. 2019-04-24
Version	02
Autres informations	RÉFÉRENCES : - Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, https://haz-map.com/ - Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), http://www.reptox.csst.qc.ca - TOXNET Databases, Toxicology Data Network, NIH U.S. National Library of Medicine, http://toxnet.nlm.nih.gov/ - The National Center for Biotechnology Information, National Institutes of Health (NIH), U.S. National Library of Medicine, https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov/ - Testing Status of Agents at NTP, National Toxicology Program, http://ntp.niehs.nih.gov DATE DE LA PREMIÈRE VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ : 2018-05-15. CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 02 :

section 3.

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA: American Industrial Hygiene Association

HMIS: Hazardous Materials Identification System

NFPA: National Fire Protection Association

OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health

NTP: National Toxicology Program

RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)

CIRC: Centre international de recherche sur le cancer

DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé

SGH: Système général harmonisé

SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)

VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ADDLUB LTEE. ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.